

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **01 OCT. 2018**

**portant nomination des membres du jury et des examinateurs qualifiés, adjoints au jury, des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « photographe » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018**

**La ministre de la culture,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Marie ROBERT, conservatrice en chef du patrimoine, chargée de la collection de photographies, musée d'Orsay, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et

interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « photographe », du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Isabelle BIDEAU, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « photographe », photographe, département des collections, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Patrick BRAMOULLÉ, chef du service production, département de la reproduction, bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand ;
- Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des ateliers de photographie, département de la conservation, Archives Nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

### Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des ateliers de photographie, département de la conservation, Archives Nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

### Article 3

Sont nommés en qualité d'examineurs qualifiés, adjoints au jury de ces concours externe et interne, pour la conception des sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission ainsi que pour la correction de l'épreuve écrite d'admissibilité et des épreuves d'admission :

- Monsieur Philippe GUIGNARD, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », secrétaire général, école nationale supérieure de photographie d'Arles ;
- Monsieur Stéphane MÉZIACHE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable adjoint des ateliers de photographie, département de la conservation, Archives Nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

### Article 4

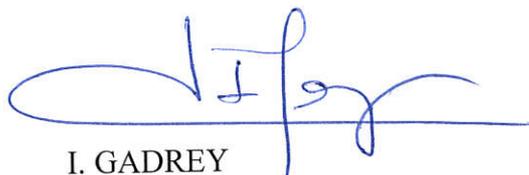
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **01 OCT. 2018**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY